



Une visite inattendue ? Prudence !

1. Avant d'ouvrir la porte : regardez par la fenêtre, le judas ou le parlophone

Dans tous les cas, demandez à la personne de s'identifier.

Ne la laissez pas entrer en cas de doute et surtout ne jamais laisser la personne se promener seule dans l'habitation.

2. Ne décidez pas et ne signez pas dans l'urgence

Parfois les escrocs proposent leurs services en prétextant avoir repéré un problème urgent : en vous montrant par exemple un morceau de tuile ou un prétendu insecte nuisible qui viendrait de votre toiture.

Méfiez-vous aussi de tarifs trop avantageux. N'acceptez jamais des travaux que vous n'avez pas demandés.

Bref, ne cédez pas à la pression. Demandez à voir les documents officiels (carte de service, carte de marchand ambulant ...) et un devis détaillé.

Cela vous permettra de comparer avec d'autres offres d'entrepreneurs que vous aurez vous-mêmes contactés.

Bon à savoir : aucun acompte ne peut vous être exigé avant un délai de réflexion de 7 jours.

3. Soyez très attentif si vous faites un paiement

Évitez de payer en liquide.

Ne vous laissez jamais accompagner à la banque pour retirer de l'argent.

Ne payez pas si le montant dépasse le devis initial sans raison.

Lors du paiement, vérifiez le montant encodé sur le terminal de paiement.

Méfiez-vous si on vous demande un second retrait (via le terminal de paiement) car le premier ne serait pas passé.



101

Police

112

Ambulance
Pompiers



Téléchargez l'app 112 sur votre smartphone

Si vous avez été ou pensez être victime d'une tentative d'escroquerie, appelez la police au **101** (ou prévenez votre inspecteur de quartier). Si nécessaire, demandez l'aide d'une personne de confiance.

Si possible, notez la plaque du véhicule ou des éléments qui pourraient aider à identifier la personne suspecte.

Les dénoncer, c'est nous aider à améliorer votre sécurité.



www.gouverneurbw.be/mamieru-



Polices
Brabant wallon

Une initiative du Gouverneur
et du réseau des Polices du Brabant wallon



Qui frappe à votre porte ?

RETOUR DES PSEUDO-DÉMOSSEURS, TECHNICIENS, RAMONEURS, JARDINIERS, AGENTS DIVERS...

ATTENTION AUX ARNARQUES !



Rusez !

Les escrocs n'ont qu'à bien se tenir !

Cible privilégiée : les aînés



Informez votre entourage

Les personnes âgées représentent une **cible de choix** car elles sont parfois **fragilisées**, moins informées sur les nouvelles technologies ou **moins réceptives** aux messages préventifs diffusés sur les réseaux sociaux.

Même si les modes opératoires varient, on remarque que l'**approche** se base sur :

➤ La **curiosité** : l'impact des travaux dans le voisinage, un pseudo-remboursement, un pseudo-gain d'argent, une future coupure d'eau,...

➤ L'**inquiétude** : face à un pseudo-agent qui se présente pour un vol, une panne du réseau, un danger pour son habitation ou ses biens, une soit disant mauvaise qualité de l'eau, une pseudo-erreur sur le relevé d'index, ...

➤ L'**actualité** : l'escroc profite d'une actualité réelle (une panne par exemple) pour se faire passer pour un agent officiel.

Ces escroqueries existent depuis des années et ont évolué au fil du temps. Elles deviennent **de plus en plus élaborées** et reprennent de plus belle à l'arrivée des beaux jours au printemps (démousseurs) ou à l'approche de l'hiver (bois de chauffage, mazout, collectes).

Il peut s'agir de travaux non réalisés (ou réalisés avec des produits qu'on vous annonce comme étant professionnels alors qu'il s'agit d'eau de javel voire d'eau claire), de prix exorbitants, de vols pendant qu'un complice vous distrait ou de paiements répétés sous prétexte d'erreur de transaction.

De manière générale, adoptez une **attitude rusée** et répondez ceci :

« Pourquoi me demandez-vous de l'argent ?

ORES m'envoie toujours une facture après une intervention.

Je vérifie auprès du service client. »

« **Aucun problème, ma fille prendra rendez-vous par téléphone, car je n'ai pas le temps aujourd'hui !** »

« **Ça ne vient pas à quelques jours près, envoyez-moi plutôt un devis détaillé (ou un courrier à ce sujet).** »

« **C'est le propriétaire qui se charge des travaux.** »

Le saviez-vous ?

Chaque société active en Belgique est tenue de disposer d'un numéro d'entreprise et/ou de TVA. **Vous pouvez vérifier l'existence d'une société sur le site du SPF Économie.**



économie.fgov.be - 0800/120 33

Mais attention, les criminels s'adaptent ! Ils utilisent de plus en plus les données de sociétés existantes et légales pour vous piéger.

Posez-vous les bonnes questions...

Ces travaux sont-ils nécessaires ?

Connaissez-vous les prix du marché ?

Peuvent-ils vous présenter des travaux déjà réalisés ?

Peuvent-ils vous mettre en contact avec d'anciens clients ?

Bon à savoir ...

➤ l' **opérateur ORES** porte toujours une tenue avec le logo de la société en blanc et a toujours sa carte personnelle d'identification avec photo. En cas de doute, demandez-lui son numéro d'identification et vérifiez auprès du service client : **078 15 78 01**.

➤ Le **policier** est en uniforme et porte toujours sa carte de service avec photo. Il ne vous obligera pas à ouvrir votre porte et vous proposera éventuellement de téléphoner au **101** pour vérifier son identité.

➤ l' **opérateur inbw** porte toujours un badge avec sa photo. Il se déplace toujours avec un véhicule qui porte le logo inbw. En cas de doute, le service clientèle pourra confirmer l'identité de l'agent en temps réel et sa présence dans le secteur : **067 28 01 11**.

➤ l' **agent de la SWDE** porte toujours une carte du personnel avec sa photo. Il se déplace toujours avec un véhicule avec 2 gyrophares orange sur le toit. En cas de doute, contactez le **087 87 87 87** pour vérifier le numéro de matricule de l'agent.

**En cas de doute,
refusez l'accès à votre domicile :**

vous êtes chez vous !



Mamie rusée
Les escrocs n'ont qu'à bien se tenir !